

Adé Le journal

Bulletin d'informations locales - N° 25 - Mai 2020

Le mot du Maire



C'est dans un contexte inédit que nous venons vers vous avec ce nouveau numéro qui s'inscrit dans la continuité. La période électorale passée, nous vous remercions encore pour votre confiance. Nous aurions dû nous mettre en place et commencer à travailler pour ce nouveau mandat, mais, hélas, face à ce virus sournois et meurtrier, rien n'a pu se faire comme prévu. Adé, comme le reste de la France se trouve confiné et inquiet pour l'avenir, d'un point de vue sanitaire, social, économique et aussi au sujet de nos gouvernants.

Le 16 mars dernier, notre Président nous annonçait avec gravité : « nous sommes en guerre ». Guerre prévisible et prévue depuis plusieurs semaines aux dires d'experts. Mais nous n'étions pas prêts, et c'est sans armes de base (masques, gel, tests et places en réanimation) en quantité suffisante que nous avons subi les premiers assauts de cette pandémie mondiale.

Heureusement, la résistance venue du peuple s'est organisée pour pallier à la défaillance de l'État et de nos dirigeants. Ce sont les soignants, les pompiers, les forces de l'ordre, mais aussi les éboueurs, le personnel des commerces ouverts, les aides à domicile, les livreurs, les bénévoles, en fait les Français qui ont lutté ou aidé depuis le 16 mars pour que l'espoir vive comme en 1940. Ce sont les nouveaux résistants, merci à eux. Mais face à ce dévouement et cette abnégation, comment ne pas ressentir de la révolte en voyant toutes ces initiatives individuelles et privées : fabrication de masques et de visières, de dons et d'initiatives par des entreprises, etc. Cela incombe en premier lieu à l'État dont la première mission est de protéger ses concitoyens. Alors oui, je pense sincèrement que nous aurions pu éviter bon nombre de décès.

Pour ce qui est du déconfinement, sommes-nous prêts ou pas ? L'école doit-elle reprendre ou pas ? Les scientifiques vont-ils se mettre d'accord ou pas ? Les enjeux humains vont-ils prendre le dessus sur les enjeux financiers et l'humilité va-t-elle remplacer l'orgueil mal placé ?

Malgré tout je veux rester positif et me dire que nous pouvons toujours changer les choses et faire valoir le bon sens. Soyez prudents, respectez les gestes barrières, ne relâchez pas vos efforts trop vite et restez confinés le temps qu'il faudra.



Le comité des fêtes toujours présent pour aider au repas des aînés



Nombreux étaient les enfants lors du Carnaval

Environnement et respect du règlement sanitaire départemental.

Durant cette période de confinement nous en avons tous profité pour bricoler, jardiner, tailler et nettoyer. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous avons ouvert le mercredi de 9h à 12h et le jeudi de 12h à 17h l'espace dédié aux déchets verts. Toutefois nous avons pu constater quelques incivilités ainsi que du non-respect du règlement sanitaire départemental en date du 17 janvier 2020 et affiché en mairie. Non respect surtout en ce qui concerne le brûlage à l'air libre.

2 cas peuvent se présenter :

-les incinérations de végétaux liées aux activités pastorales, agricoles ou forestières qui sont autorisées à certaines dates doivent faire l'objet d'une déclaration qui doit se faire via l'application « SerPIC » sur internet ou à la mairie au moins 5 jours à l'avance et mentionnant une période de 10 jours.

- dans le cas de déchets produits par les ménages issus notamment des jardins et de parcs (tonte de pelouse, feuilles mortes, résidus de taille de haie et élagage...) et qui sont considérés comme des déchets ménagers, l'article 84 du règlement sanitaire et social dispose que le « brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit ».

Le brûlage entraîne des risques d'incendies, augmente le nombre de décès attribués à la pollution de l'air et crée de nombreux troubles de voisinage (nuisances olfactives et gênes respiratoires, fumées, salissures...), c'est pourquoi ce genre de comportement sera sanctionné à l'avenir.

Un permis de construire ou de déclaration préalable doit être respecté jusqu'au bout à moins d'avoir effectué des modifications. Concernant les murs de clôture, ils sont crépis sur le papier mais dans la réalité, on peut remarquer en faisant le tour du village que ce n'est pas toujours respecté. Nous vous demandons donc de faire le nécessaire pour être conforme, merci.

Nous déplorons de nouveaux dépôts sauvages autour de la lande, des plaintes sont déposées. Il semblerait que ce soient des artisans extérieurs au village qui viennent déverser leurs gravats sur notre commune. Si vous voyez des camions suspects passer, merci de nous prévenir immédiatement. Les employés communaux en cette période de confinement travaillent en effectif réduit et ont autre chose à faire que d'aller ramasser ces dépôts, le reste du temps aussi.

Le bruit :

L'arrêté préfectoral en date du 27 décembre 1990 nous dit que : Les travaux de bricolage ou jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils pouvant gêner le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses, tronçonneuses, etc.) ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h

Les bacs individuels de collecte (poubelles) :

L'article 80 du R.S.D. nous stipule les règles qui régissent leur collecte :

- Les bacs doivent être présentés sur un lieu qui doit être accessible au camion de collecte,
- Les bacs doivent être présentés couvercle fermé,
- Les bacs doivent être sortis par les usagers la veille du jour de collecte à partir de 21h,
- Les bacs doivent être rentrés le plus rapidement possible après passage du véhicule,

Les bacs ne doivent en aucun cas rester en permanence sur le domaine public.

Rappel des horaires d'ouverture

Durant le confinement et le déconfinement, les horaires de la mairie sont inchangés : du lundi au vendredi de 9h à 12h. N'hésitez pas à contacter Séverine ou Stéphanie pour tout renseignement ou besoin d'aide. La Poste est également ouverte de 12h15 à 15h.

Application My City Pocket

Cette application vous informe par SMS des différentes actualités de la commune. Vous pouvez la télécharger gratuitement en tapant [application mycitypocket](#), en recherchant notre village : Adé 65. Vous suivrez les informations importantes qui pourront vous avertir de tout événement à Adé...

Rentrée scolaire 2020

Inscription Scolaire 2020-2021

Compte tenu du contexte lié au Covid-19, le SIMAGE est amené à modifier les modalités d'inscription dans une école publique maternelle ou élémentaire du territoire du SIMAGE du Pays de Lourdes (Lourdes - Adé - Lézignan - Loubajac - Poueyferré - Saint Pé de Bigorre - Ossen) pour l'année scolaire 2020/2021.

Constitution du dossier

Les parents sont invités dès maintenant à télécharger le dossier d'inscription en allant sur le lien donné en bas de page, ou bien sur la page « Inscriptions Scolaires » du site de la commune d'Adé :

<https://www.mairie-ade.fr/>

Pour les familles qui ne peuvent pas faire l'ensemble de la démarche informatiquement, elles peuvent contacter le service au **05 62 42 89 31**, un dossier papier leur sera envoyé par voie postale.

Retour du dossier

Les dossiers d'inscription seront à retourner complets du 4 mai au 15 juin (aucune inscription ne sera prise en compte avant le 4 mai).

- Par mail à l'adresse : inscription@simage-lourdes.fr Le formulaire et les pièces complémentaires doivent être parfaitement lisibles.
- Par voie postale à l'adresse : SIMAGE - ZI du Monge 1 rue Francis Jammes 65100 Lourdes.
- Par dépôt dans la boîte aux lettres du SIMAGE (lorsque le confinement aura été levé).

Écoles publiques du premier degré

Les inscriptions se font auprès du service scolaire. La fiche d'inscription est à retirer (ou télécharger à l'adresse du bas de cette page) et à retourner au service scolaire périscolaire et extrascolaire, 1 rue Francis Jammes à Lourdes, accompagnée des **photocopies** des pièces suivantes (aucune photocopie ne sera faite sur place) :

- Copie du livret de famille (père, mère, enfant)
- Copie des pages de vaccination du carnet de santé
- Copie du justificatif de domicile (facture EDF...)
- Certificat de radiation en cas de changement d'école
- En cas de divorce ou de séparation, joindre obligatoirement tout document précisant les modalités d'exercice de l'autorité parentale et fixant la résidence principale de l'enfant (jugement du divorce...)
- PAI existant

Vous retrouverez tous ces renseignements à l'adresse suivante :

<https://www.lourdes.fr/enfance-jeunesse/les-ecoles/254-les-inscriptions-scolaires>

Reprise de l'école après le déconfinement : le 14 mai à partir de 8h30

Reprise de l'école seulement pour les GS, CP et CM2 dans un premier temps.

Tous les parents d'élèves ont reçu par mail le résumé du protocole de reprise édité par l'académie et transféré par Mme la directrice. Il faut surtout retenir de ce protocole le respect des règles suivantes :

- Maintenir la distanciation physique
- Appliquer les gestes barrières
- Limiter le brassage des élèves
- Former, informer et communiquer
- Nettoyage et désinfection des locaux et matériels avant et pendant plusieurs fois par jour.

Le rôle des parents est primordial. Ils s'engagent à ne pas mettre les enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid 19 chez l'élève ou dans sa famille. Ils se doivent de prendre la température des enfants avant le départ à l'école et, si la fièvre est égale ou supérieure à 37.8°, l'enfant reste à la maison. Ils devront également éviter les attroupements devant l'entrée de l'école.

Le meilleur enseignement pour les petits est, et restera, le bon exemple que nous montrerons.

Les nouveaux conseils municipaux qui ont été élus le 15 mars dernier ne sont toujours pas mis en place pour cause de pandémie et de distanciation sanitaire. Nous espérons qu'ils puissent se mettre en place rapidement afin de valider le budget primitif et surtout que chacun puisse trouver sa place. En attendant, nous essayons de faire du mieux possible pour apporter l'aide et le soutien nécessaires à nos concitoyens. C'est, nous semble-t-il le plus important ! Nous vous rappelons que vous pouvez en cas de besoin nous solliciter à la mairie ou à la Poste, Séverine et Stéphanie y assurant la permanence. Nous les en remercions de même que Didier et Pascal qui assurent l'entretien de la commune. Concernant la distribution des masques (1 par personne) nous ne savons toujours pas quand ils seront disponibles. En attendant si vous pouvez vous en procurer n'hésitez pas !

Nous voulons aussi au nom de tout le village remercier notre épicier qui, en s'adaptant au règlement, a continué de travailler et d'apporter un peu de chaleur humaine comme à son habitude durant cette période qui nous a tous refroidi, merci à toi Stéphane.

Jean-Marc Boya



Sur la photo de gauche à droite : Sofia Gazzola - Davy Gouraud - Sandrine Millet - Florence Poizac - Marie-Claude Lopez - Sabine Dambax - Xavier Dupuis - Jean-Marc Boya - Didier Lopez - Manuel Duarte - Marc Jeanson - Maryline Carassus - Patrick Layerle - Alain Guémèche - Mathilde Bourdieu.

Vie pratique

État-civil

NAISSANCES : Maëlle CONVERT
- Sébastien MACARI - Laura
BRUNET - Daniel MAISURA

MARIAGES : Joëlle QUESTER et
Yves LLANTADA

DÉCÈS : Georges DA SILVA -
Jean-Marie CARDENAU

MAIRIE : Ouverture :
du lundi au vendredi : 9h à 12h.

Adresse courriel :
mairie-dade@wanadoo.fr

Site internet : mairie-ade.fr

LA POSTE : Ouverture : du lundi
au vendredi : 12h15 à 15h

DÉCHETTERIE : Pour les encom-
brants appeler au 0800 770 065.

Directeur de la publication :
Jean-Marc Boya

Rédacteurs :
Séverine Hourné avec les
membres des commissions

Mise en page :
Louis Joly